



Constitution partie civile

Par **namyie**, le **14/10/2015** à **16:16**

Bonjour

Je suis convoquée par le tribunal des enfants après un vol de sac a main.

La représentation par un avocat n'est pas obligatoire mais dans quelle mesure est elle utile ?

je vais me présenter moi même.

le vol ayant été commis en réunion cela relève du droit pénal

au vu des factures je demande 1200€ de dommages et intérêts correspondant au contenu de mon sac

aurais je plus de change d'obtenir quelque chose en étant représentée ?

je ne suis pas éligible a l'aide juridictionnelle

merci d'avance pour vos réponses

Cordialement